

## CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

### VOYAGE SCOLAIRE – PAYS BASQUE 2023

Référence MAPA\_2022\_V08

#### Identification du pouvoir adjudicateur

Collège de Mirepoix - SIRET 190 905 737 00010

1 Route de Limoux – 09500 Mirepoix

Tel : 05 61 68 14 80 - [0090013r-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0090013r-gest@ac-toulouse.fr)

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Dominique AIMABLE, Proviseur du lycée de Mirepoix.

Responsable de l'exécution du marché : M. Adrien MALRAISON, gestionnaire du collège.

Comptable assignataire : M. Adrien MALRAISON, agent comptable du lycée de Mirepoix.

#### Article 1) Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire au Pays Basque, d'une durée de 4 jours, du 17 au 20 avril 2023, pour 51 élèves et 4 accompagnateurs.

Le présent marché comprend un lot unique, regroupant le transport, l'hébergement et toutes les activités. Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

#### Article 2) Description de la prestation

La prestation consiste à organiser un voyage scolaire au Pays Basque, d'une durée de 4 jours, du 17 au 20 avril 2023, pour 51 élèves et 4 accompagnateurs.

Le trajet A/R et les différentes liaisons s'effectueront en autocar.

Les élèves seront répartis dans des chambres ou dortoirs non mixtes.

L'offre doit comprendre :

Le transport et l'hébergement.

La réservation et les droits d'entrée des sites payants prévus au programme.

Une assurance annulation de groupe toutes causes doit être prévue, et une assurance annulation individuelle pour chaque participant.

Tous les repas indiqués dans le programme ci-dessous.

Programme du séjour :

Jour 1 - Lundi 17 avril 2023 – San Sebastian	
Matin	Départ de Mirepoix à 6h. <i>Petit-déjeuner apporté par les participants.</i> Arrivée à San Sebastian vers 12 h. <i>Déjeuner apporté par les participant.</i>
Après-midi	Visite du musée des sciences <i>Installation, repas du soir et nuit à l'hébergement</i>
Jour 2 – Mardi 18 avril 2023 – Bilbao	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Visite du musée Guggenheim <i>Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement</i>
Après-midi	Visite libre du centre historique et montée au funiculaire <i>Repas et nuit à l'hébergement</i>
Jour 3 – Mercredi 19 avril 2023 – Guernica	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Excursion à Guernica Visite du musée de la Paix <i>Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement</i>
Après-midi	Balade à San Juan de Gaztelugatxe Retour par la plage de Getxo et le pont transbordeur de Portugaleta <i>Repas et nuit à l'hébergement</i>
Jour 4 – Jeudi 20 avril 2023 – San Sebastian	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Visite <u>guidée sous forme de jeu de pistes</u> du centre historique de San Sebastian <i>Déjeuner panier-repas fourni par l'hébergement</i> <i>Ou repas tapas au restaurant (<b>en option</b>)</i>
Après-midi	Départ 15h vers Mirepoix Arrivée au collège vers 21h

Les repas du soir à l'auberge sont des repas complets (entrée, plat chaud et dessert). L'ensemble des repas devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire dans les EPLE.

### **Article 3) Prix**

Les montants sont exprimés en euros, hors taxes et TTC. Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Il devra être indiqué un tarif par participant, sur la base de 51 élèves et 4 accompagnateurs. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

La variation de prix en fonction d'une variation des effectifs élèves devra être indiquée.

### **Article 4) Paiement**

Les factures devront être adressées au collège de Mirepoix, sous forme dématérialisée, via le portail Chorus Pro. Les paiements seront effectués par mandat administratif. Des acomptes pourront être prévus dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics locaux d'enseignement.

### **Article 5) Résiliation**

Le présent marché peut être résilié dans les conditions prévues par les articles L 2195-1 à L 2195-6 du code de la commande publique.

### **Article 6) Litiges**

Tout litige dans l'exécution du présent marché sera de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

A Mirepoix, le 6.12.2022

Pour le pouvoir adjudicateur,

Le Proviseur

Dominique AIMABLE

